



Feu dans le jardin du voisin le fumée me gêne

Par **wyss**, le **27/04/2009** à **21:16**

Bonjour, je suis propriétaire d'un camping avec un bar. A côté de l'accueil et de la terrasse du bar c'est le jardin de notre voisine. La dedans elle a planté un tipi et il paraît qu'il est nécessaire de faire du feu dans le tipi. Comme elle emploie du bois humide ça donne une fumée incroyable et j'ai plein de fumée sur la terrasse du bar et aussi dans un bâtiment à côté qui sert pour ranger du matériel et des caravanes. Je lui ai déjà dit que la fumée gêne mes clients et que le bâtiment est rempli de fumée mais elle continue quand même. En plus elle fait aussi du feu ouvert dans son jardin avec le même effet. Est-ce qu'elle a le droit de faire du feu qui produise autant de fumée? J'en ai quoi comme possibilité d'arrêter ça? Merci pour une réponse.

Par **Tisuisse**, le **28/04/2009** à **13:14**

Bonjour, Le droit de faire du feu dans son jardin est limité par les nuisances causées au voisinage. Il vous faudrait voir votre maire, si ce n'est déjà fait, pour connaître la réglementation municipale ou préfectorale dans ce domaine. La prochaine fois qu'elle fait du feu, faites en sorte qu'une personne sur votre terrasse se trouve mal. Vous faites aussitôt appel aux pompiers et aux FDO lesquelles appliqueront ensuite pour le constat, et cette personne va encourir de sérieux problèmes qui l'empêcheront de récidiver.

Par **wyss**, le **28/04/2009** à **20:13**

Bonsoir, merci pour votre message. J'ai contacté notre maire et il va s'occuper de notre

probleme.